Michel-Pierre Chélini

L'évolution des salaires dans le Nord-Pas-de-Calais depuis 1950. Eléments de comparaison avec la Ruhr

Introduction

Les revenus des salariés sont un des aspects importants et insuffisamment inventoriés de l'histoire économique et sociale. Ruhr et Nord-Pas-de-Calais font travailler chacune un à un million et demi de salariés, soit un quart de leur population totale. Les sources sont intéressantes et variées de plus en plus fiables à partir des années 1950–1960. En matière de reconversion régionale, le salaire offre un poste d'observation à la fois discret et pertinent, quoique peu étudié en longue période. Nous proposons de partir ici des données disponibles sur le Nord-Pas-de-Calais, et, faute de trouver dans l'intervalle un chercheur correspondant dans la Ruhr, de réaliser la comparaison entre les deux régions à l'occasion du colloque de Roubaix.

L'amplitude de la question salariale interdit d'aborder ici la totalité du thème et nous centrerons la communication sur l'évolution des salaires et du pouvoir d'achat, laissant de côté les
relations entre employeurs et employés comme les conventions collectives ou les conflits du
travail et la part spécifiquement sociale du salaire. Nous pouvons partir d'une constatation
paradoxale. Dans le Nord-Pas-de-Calais, les salaires, qui sont dans la moyenne française dans
les années 1940, perdent un peu de terrain dans les années 50 puis se maintiennent à 90 % de
la moyenne nationale depuis 1960. En revanche, l'évolution du revenu moyen des ménages
se dégrade plus rapidement et plus profondément, passant en cinquante ans d'une honnête
moyenne au dernier rang national.

1. Les salaires, un reflet fidèle de l'évolution régionale

Les salaires sont un témoin commode de plusieurs aspects d'une vie économique régionale. Les salariés représentent la majorité des actifs et leur salaire constitue une large part de leur revenu, déterminant leur niveau de dépense et d'épargne. Au $20^{\rm ème}$ siècle, les salaires constituent environ 50 % du PIB de manière assez stable. Leur rythme de progression exerce donc des effets directs et massifs sur le PIB lui-même. Du côté des entreprises, les salaires forment également la moitié des coûts, avec de fortes différences par branches, plus ou moins consommatrices de main d'œuvre. La rentabilité des entreprises, leur capacité d'emploi, leur localisation vont directement dépendre du niveau des salaires. Pour les relations sociales entre employeurs et salariés, le niveau des salaires est généralement le premier point de débat. La question salariale offre également un versant culturel dans la mesure où le salaire contribue à dessiner l'image sociale des professions les unes par rapport aux autres.

La documentation disponible est extrêmement contrastée. Les sources statistiques régionales ne sont pas négligeables, malgré peu d'études en longue période. Les archives, accessibles jusqu'à la fin des années 1960, offrent une information extrêmement riche, mais supposent un regroupement préalable des données. Il faut ainsi compter avec la pluralité des dépôts d'archives: Archives départementales du Nord, à Lille, Archives départementales du Pas-de-Calais, à Arras, le Centre des Archives du Monde du Travail, à Roubaix (Nord), le Centre Historique Minier, à Lewarde (Nord). Aux Archives Nationales, Centre de Fontainebleau, (Seine-et-Marne) sont conservés les papiers du Ministère du Travail, un millier de cartons sur les salaires entre 1944 et 1970. Dans ce type de fonds, les dossiers peuvent approximativement se répartir en trois tiers: le niveau des salaires, les accords liés aux salaires comme les conventions collectives, les conflits du travail.

Afin de jalonner la recherche et d'éviter une situation d'immersion documentaire, nous disposons d'un outil très sérieux d'investigation statistique avec les déclarations annuelles de salaires² réalisées chaque année depuis 1946 par les employeurs auprès des services fiscaux et des organismes d'assurances sociales. Les données sont d'un très bon niveau de fiabilité car la déclaration est obligatoire et les conséquences d'informations erronées relativement importantes. Les directions régionales de l'INSEE, comme celle de Lille, ont commencé à fonctionner à partir de 1949. L'amélioration de la collecte devient sensible à partir de 1950–60, permettant des comparaisons inter- régionales solides. Depuis les années 80, l'informatisation a permis de couvrir la totalité des salariés de l'industrie et des services, à l'exclusion des fonctionnaires, des salariés agricoles et des employés des services domestiques, considérés comme hors champ.

Le décrochement des salaires du Nord-Pas-de-Calais dans les années 1950 et leur rapport stable à la moyenne nationale

Il semble qu'en 1938–50, le salaire moyen de la région Nord-Pas-de-Calais soit légèrement supérieur à celui de la moyenne française ou dans ses parages immédiats. La région est très industrielle, relativement urbanisée et plusieurs de ses productions, charbon, acier, constructions mécaniques, intéressent successivement le réarmement, l'occupant puis la reconstruction. En 1938, le salaire moyen annuel national³ peut s'établir autour de 12.000 francs courants. Un chiffre équivalent est proposé par la Statistique Générale de la France pour le Nord-Pas-de-Calais, faute d'une série fiable. Une confirmation est possible par la situation du salai-

¹ Albert Bayet, Deux siècles d'évolution des salaires en France, INSEE, Direction des Statistiques démographiques et sociales, Document de travail, F 9702, Janvier 1997, p 23–26; Olivier Marchand/Claude Thélot, Le travail en France, 1800–2000, Paris 1997, p. 166 et 241.

^{2 (}Adrien) Friez/(Martine) Julhès, Séries longues sur les salaires, (1950–1996), INSEE, INSEE-Résultats, Emplois-Revenus, no. 136, 1998, p. 17–22.

³ Bayet.

re des mineurs, qui forment alors 12 à 15 % des salariés des deux départements et 60 % des mineurs français. Le salaire mineur est supérieur a celui de l'ensemble des ouvriers et de l'ensemble estimé des salariés. Pour les autres groupes de salariés, une enquête ultérieure de 1956⁴ précise que les salaires du textile nordiste sont situés dans la moyenne des salaires textiles nationaux, ceux de la production des métaux lui sont légèrement supérieurs et que les salaires de la première transformation des métaux et des constructions de machine lui sont inférieurs.

Les salaires du NPDC décrochent de la moyenne nationale dans les années 50. La normalisation de la production à partir de 1948, l'incitation forte à la modernisation avec le Plan Marshall (1948–51) et le Plan Monnet (1947–52), la fin active de la reconstruction entre 1952 et 1956 déterminent un nouveau paysage salarial. L'entrée dans la croissance met l'accent sur des activités de transformation comme la mécanique, l'automobile, l'aéronautique, l'électrotechnique, dont le Nord-Pas-de-Calais n'est pas très bien pourvu. Le tableau ci-dessous, fondé sur l'exploitation régionale des DADS 1024 par L'INSEE de Lille, nous montre que dès 1951, le salaire moyen des deux départements est rejoint par la moyenne nationale. Entre 1951 et 1958, il perd régulièrement du terrain, environ –1 % par an, pour se stabiliser autour de 90 % de la moyenne française en 1958–60. Le Nord rétrograde de la 8ème à la 19ème place dans le rang des départements pour leur niveau de salaire et le Pas-de-Calais de la 12ème à la 27ème place.

Salaires Nord-Pas-de-Calais / Salaires France entière, 1950–58. Salaire annuel net moyen en "anciens francs"

	France entière	Nord	Pas-de-Calais	Moyenne NPDC	Rapport NPDC France
1951	313.000	316.000 (8e)	302.000 (12e)	311.000	99,4 %
1954	413.000	393.000 (12e)	383.000 (16e)	390.000	94,4 %
1958	591.000	542.000 (19 ^e)	516.000 (27 ^e)	533.000	90,1 %

Source: INSEE, DR Lille, Annuaire statistique rétrospectif, 1960, p 423.

Le rapport de la 4^{ème} colonne est calculé en pondérant les salaires du Nord et du Pas-de-Calais par leur population salariée respective, 1/3 pour le Pas-de-Calais et 2/3 pour le Nord.

A partir de 1955–58, l'écart entre le NPDC et la moyenne française n'a pas varié en quarante ans, de 1958–60 à 1996–2000. Pour la période qui suit 1960, nous disposons en effet d'une belle série en longue période qui permet des comparaisons régionales intéressantes.

⁴ INSEE, DR Lille, Bulletin Régional de Statistiques, Supplément statistique annuel, 1956, p. 24–28.

Salaire annuel net moyen. 1964-1996. Nord-Pas-de-Calais et France

Secteur privé et semi-public, effectifs appréhendés par les DADS Valeurs exprimées en "nouveaux francs" de 1960

	Salaires courants France	Salaires Nord-Pas-de-Calais	Rhône-Alpes	Ile-de-France	Auvergne
1950	2.728	(2.720)e			
1958	6.426	_	_	_	_
1964	10.137	9.057	9.734	13.147	8.606
1968	13.245	11.668	12.765	17.390	11.342
1977	37.659	34.959	36.800	46.607	32.898
1983	75.039	69.740	73.413	91.844	67.145
1990	105.381	94.845	103.074	132.070	91.265
1996	121.832	110.791	118.368	149.648	107.004

Source: Friez (Adrien), Julhès (Martine), Séries longues sur les salaires, (1950–1996), INSEE, INSEE-Résultats, Emplois-Revenus, n° 136, 1998, p 76–79.

Note: faute de valeur pour le salaire régional en 1950, nous avons donné une estimation proche de la moyenne nationale, selon les autres sources disponibles par ailleurs.

Rapports entre les salaires moyens annuels Nord-Pas-de-Calais et France entière, 1964–1996

Rapport	1964	1977	1996
NPDC / France entière	0,89	0.93	0,91
NPDC / Rhône-Alpes	0,93	0.95	0,94
NPDC / lle-de-France	0,69	0.75	0,74
NPDC / Auvergne	1,05	1,06	1.03

On constate la grande stabilité de ces rapports, avec un léger mouvement de rattrapage entre 1964 et 1977 et un faible effritement depuis 1977. Au final, on retrouve en 1996, le même intervalle entre le salaire moyen de la région NPDC et la moyenne nationale. Est-ce à dire pour autant que la reconversion n'a pas laissé de traces dans la masse salariale?

Sur le demi-siècle 1950–2000, les salaires réels français ont triplé, ce qui est un phénomène très satisfaisant pour l'ensemble de la population salariées et de l'économie. En partant des salaires distribués en francs courants, la hausse nominale totale pour la France est une multiplication par 44,65 de 1950 à 1996, soit une progression moyenne apparente de +8,6 % par an. Toutefois, les prix ayant été multipliés par 13,6 depuis 1950, la hausse réelle représente une multiplication par 3,3 de la moyenne des salaires nationaux ou une progression de +2,6 % par an. Les chiffres du Nord-Pas-de-Calais sont très semblables, avec une progression nominale

de 40,7 fois, soit +8,4 % par an, et une progression réelle de trois fois, soit +2,4 % par an. Cette progression réelle moyenne, de +2,4 % ou +2,6 % par an est inférieure à celle du PIB, +3,7 % par an.

Cette évolution n'est pas linéaire. La croissance des salaires est totalement divisée en deux périodes depuis l'après-guerre. Entre 1950 et 1983, les salaires nominaux français progressent de +10,5 % par an, mais entre 1983 et 1996, ils n'évoluent plus que de +3,8 % par an, soit trois fois moins rapidement. En valeur réelle, la coupure est même antérieure à 1983, +4 % annuels de 1950 à 1977 et +0,6 % de 1977 à 1996. Dans tous les cas, elle est inférieure à la progression du PIB réel (+5,1 % annuels de 1950 à 1973 et +2,2 % de 1974 à 1996). Les chiffres du Nord-Pas-de-Calais sont similaires: en valeur courante, +10,3 % par an entre 1950 et 1983, puis +3,6 % depuis 1983. En francs constants, corrigés de la hausse des prix, la progression est réduite à +3,8 % jusqu'en 1977 et +0,55 % par an depuis 1977. La cassure de la période 1977–83 correspond aux deux plans de ralentissement salarial impulsés par le gouvernement, le plan R. Barre de 1976–78 et l'infléchissement J. Delors de la rigueur en 1983.

Pourquoi la moyenne des salaires régionaux évolue de manière assez similaire à la moyenne des salaires nationaux, alors que nous avons affaire à une région en crise? Il semble qu'un faisceau de causes liées préside à ce phénomène. On peut faire intervenir en premier lieu l'intégration progressive de l'économie nationale; de même que pour la plupart des produits, les prix sont assez similaires sur tous les points du territoire, de même les salaires d'un même pays tendent vers une certaine convergence progressive. Le marché du travail est devenu national ou'en tout cas, supra – régional. L'urbanisation croissante, le développement des moyens de transport et l'accélération de la vitesse commerciale, la concentration des circuits commerciaux contribuent à ce phénomène. La concurrence augmente sa pression. Cette intégration macro-économique présente aussi un versant social. La syndicalisation d'un côté et la multiplication des conventions collectives de travail au niveau national depuis 1936 et surtout depuis les années 1950 ont défini un classement national de la main d'œuvre, un droit du travail national et, en conséquence, ont tendu à réduire ou à stabiliser les écarts inter-régionaux de salaires. On peut ajouter aussi la présence de filières professionnelles liées au service public, comme l'Administration, l'armée, l'enseignement, les chemins de fer depuis 1937, les entreprises nationales (EDF), où la grille salariale contribue à maintenir la région dans une proportion stable avec la moyenne nationale des salaires. L'Etat-Providence prévoit aussi un ensemble de compensations sociales à l'intérieur des départements, mais aussi des compensations entre régions entre elles. Ainsi, avec moins de 8% de la population nationale, le NPDC reçoit dans les années 1960 entre 9 et 10 % des prestations familiales du pays.

3. Un revenu moyen des ménages en progression ralentie

Une dernière raison explique la stabilité de l'écart entre les salaires du Nord-Pas-de-Calais et ceux de la France entière: la contraction de l'emploi et de la masse salariale. Le Nord-Pas-de-Calais représente toujours 2,3 % de la superficie de la France, mais son poids démographique a progressivement fléchi, passant de 7,9 % de la population française au recensement de 1954 à 6,8 % en 1999. La contribution de la région au PIB national est passée de 7,8 % en 1950 à 5,4 % en 1999. Le NPDC représente 8,6 % des effectifs salariés en 1964, mais 6 % en 1996, et la part du Nord-Pas-de-Calais dans la masse salariale nationale a reculé de 7,9 % en 1963 à 5,5 % en 1996.

Cette déperdition est en partie liée aux pesanteurs industrielles de la région. En 1954, on compte 8 % d'actifs régionaux dans le primaire (contre 29 % en moyenne nationale), 55 % dans le secondaire (36 % en moyenne nationale), et 37 % dans le tertiaire (38 % en moyenne nationale). En 1998, le NPDC représente 5,8 % de l'emploi national moyen, mais 3,8 % de l'emploi agricole national, 5,8 % du tertiaire et 6,6 % de l'emploi industriel. Le marché du travail régulé par les entreprises régionales reste étroit sur le plan sectoriel: le charbon pendant longtemps, l'acier, le textile, et depuis les années 1970, l'automobile. Les secteurs avancés n'y sont pas absents, mais électronique de pointe, informatique, les bio- technologies, l'aéronautique n'y disposent pas d'une implantation prononcée. Cela induit un certain nombre de caractères pénalisants. La population active présente une qualification moyenne légèrement inférieure à la moyenne nationale. Mines, fonderies, aciéries, filatures dessinaient le paysage d'embauche de la majorité des jeunes entrants sur le marché du travail. Les possibilités d'emploi féminin ont longtemps été inférieures à celles d'autres régions, l'industrie étant généralement peu accueillante aux femmes et l'agriculture ayant été modernisée très précocement. Les branches régionales, fortes consommatrices de main d'œuvre peu ou moyennement qualifiée, ont subi plus que d'autres la montée en puissance de l'internationalisation économique et de la concurrence de pays émergents. Le chômage est donc apparu plus vite et à plus haut niveau que dans la moyenne nationale. Pour finir, la taille des établissements, plus élevée que dans d'autres régions, joue en deux directions contradictoires: elle génère dans les entreprises des salaires légèrement supérieurs, tout en réduisant hors de l'entreprise, les possibilités de revenus de l'entreprise individuelle.

Les différences internes aux salariés, similaires à celles du reste de la France, semblent avoir reculé en cinquante ans. Une étude récente de l'INSEE⁵ résume pour les années 1990 les types d'écarts entre salaires. Dans les années 1990, les différences de catégories socio-professionnelles expliquent 73 % des écarts régionaux de salaires, les différences d'âge 15 % et celles de sexe 4 %. D'autres différences interviennent de manière moins explicite: la taille des établisse-

5 INSEE Nord-Pas-de-Calais, Dossiers de Profils, no. 58, février 2000, Les salaires dans le Nord-Pas-de-Calais, Article: Quelques éléments qui déterminent les rémunérations, Une approche économétrique de la formation du salaire, p. 3–11.

ments pour 4 %, les différences d'activité pour 3 % et les différences de zone d'implantation pour 0,5 %. Examinons deux types représentatifs d'écart, lies à la qualification et au sexe. La qualification est le premier critère de différence, salariale. En 1967⁶, pour un indice 100 du salaire moyen régional, les salaires ouvriers sont au niveau 84, les salaires des employés à l'indice 90, ceux des cadres moyens à 181 et ceux des cadres supérieurs à 418. Cet intervalle de 5 fois entre la moyenne des salaires des cadres supérieurs et celle des ouvriers, un peu supérieur à celui de la France entière (4,5) s'est réduit à partir des années 60 et stabilisé dans les années 80 à 3 fois environ. Il ne tient cependant pas compte des écarts catégoriels en avantages en nature ou en capital. Les écarts entre hommes et femmes se sont aussi réduits. En 1963–67, les hommes représentent 85 % de la masse salariale et les femmes 15 %, en 1996, les hommes 69 % et les femmes 31 %. Les femmes de 1963–67 gagnent en moyenne 57 % d'un salaire moyen masculin, bien plus bas qu'en moyenne française (64 %), principalement en raison des effets signalés de région industrielle en crise. En 1996, l'écart hommes – femmes s'est réduit. Les femmes gagnent 75 % du salaire masculin moyen, comme dans toute la France.

Malgré ces phénomènes d'homogénéisation, les revenus des ménages du NPDC ont progressé moins rapidement depuis 1950 que les revenus français moyens qui ont triplé. Sans détailler le protocole méthodologique qui permet de passer du salaire au revenu final des ménages, rappelons que dans la région, le revenu des salaires représente la grande majorité des revenus des ménages et que la masse salariale globale a diminué plus vite que la population. En 1964, le NPDC représente 7,5 % de la population française et se partage 7,9 % de la masse salariale (rapport de 105 entre masse des salaires et population), en 1996, il regroupe 6,8 % de la population et 5,5 % des salaires (le rapport est tombé à 80). En 1963-67, le revenu moyen des ménages de la région est encore de 92,3 % du revenu moyen national des ménages, en 1996, ce chiffre est tombé à 85 %, un des plus bas de France. La contraction du nombre de salariés, la vulnérabilité supérieure au chômage (15 % de chômeurs contre 11 % en moyenne nationale), l'importance des très bas revenus (9,5 % des bénéficiaires français du RMI), l'exode des retraités (4,2 % seulement des Français disposant du minimum- vieillesse) vers d'autres régions, la moindre place des entreprises individuelles en sont quelques éléments d'explication. Cela se traduit par une moindre capacité fiscale (59 % de foyers fiscaux non imposables contre 51 % en moyenne nationale, avec un impôt moyen versé de 17 % inférieur à la moyenne française), mais également par des transferts positifs de la part d'autres régions, puisque le NPDC dispose de 5,9 % du revenu disponible brut des ménages, mais de 6,7 % des prestations sociales servies. Un dernier facteur réduit temporairement les revenus du moment, mais prépare les revenus à venir, la jeunesse de la population: 30 % des habitants ont moins de 20 ans, contre 26 % en moyenne nationale.

⁶ DATAR et INSEE, Statistiques et indicateurs des régions françaises, Paris, édition 1969, Collections de l'INSEE, 2R, p. 202–212.

Conclusion

Depuis 1950, les salaires du Nord-Pas-de-Calais ont connu une évolution à la fois singulière et classique. Partis d'un niveau très proche de la moyenne nationale française, ils ont perdu un peu de dynamisme dans les années 50, puis se sont stabilisés dans le rythme moyen de progression, restant depuis 1960 à 90 % du salaire moyen français. Ce parallélisme est redevable au caractère national du marché du travail, aux conventions collectives, au rôle des syndicats et à l'emploi public. Cela représente un triplement du niveau des salaires en cinquante ans, avec progression rapide jusqu'au début des années 80 et stagnation complète depuis.

Si les écarts entre niveaux de qualification ou entre sexe se sont réduits sur le demi-siècle, de 5 à 3 entre cadres supérieurs et ouvriers, de 1,75 à 1,33 entre hommes et femmes, il n'en reste pas moins que la masse des salaires distribués s'est contractée, de 8 % à 5,5 % de la masse salariale nationale. Cette déflation a exercé un ralentissement sensible sur la progression du revenu des ménages pour lesquels les salaires constituent le poste principal. De 92–94 % du revenu moyen national des ménages, le NPDC a reculé à 85 % et présente une augmentation moins rapide depuis les années 1950 que le triplement de revenu enregistré par le ménage français moyen. Plus de chômeurs, moins de retraités et moins d'entrepreneurs individuels que les autres départements alourdissent la situation. D'un autre côté une proportion supérieure de jeunes à la moyenne nationale et un effort de formation accrue par l'école et l'enseignement supérieur, augmentent initialement les dépenses des ménages au-delà des prestations familiales partiellement compensatrices, mais permettent d'espérer un redressement à terme de la situation salariale et des revenus des ménages, eux-mêmes générateurs de demande économique et donc de croissance.

Une comparaison avec la Ruhr ne peut qu'augmenter l'éclairage mutuel sur l'évolution des revenus salariés. Plus peuplée, plus centrale, plus diversifiée et plus précocement engagée dans la course à la qualification, la Ruhr semble avoir préservé la situation de ses salariés de manière plus efficace. Une évaluation historique de cette évolution permettra d'élargir le débat sur le rôle central des salaires dans la croissance et le débat social. Si le revenu augmente avec la qualification, une qualification croissante ne peut qu'augmenter les revenus. A long terme, les deux régions sont dans la bonne direction.

Zusammenfassung

In den Löhnen kommt die Entwicklung einer Region gut zum Ausdruck. Im Nord-Pas-de-Calais, wo sie bis 1950 noch über dem Landesdurchschnitt gelegen hatten, verloren sie mehr und mehr an Dynamik, da das wirtschaftliche Wachstum von Branchen getragen wurde, die in der Region kaum vertreten waren. Der Durchschnittslohn in der Region konnte sich jedoch ab Anfang der 1960er Jahre dank des Arbeitsmarktes, der sich zunehmend überregional entwickelte, dank landesweiter Tarifverträge, aber auch dank der öffentlichen Bediensteten auf einem Niveau von 90 % des Landesdurchschnitts stabilisieren. Auf der anderen Seite sank das durchschnittliche Haushaltseinkommen in der Region. Darin schlug sich das geringere Gewicht der Wachstumsbranchen ebenso nieder wie die schwache Entwicklung des Dienstleistungssektors; hinzu kommen die geringe Zahl von Einzelunternehmen und die hohe Arbeitslosigkeit. Der höhere Anteil junger Menschen in der Region lässt allerdings hoffen.